

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 25 mai 2020

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille vingt-----

et le 25 mai -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

19/05/2020

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

19/05/2020

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT
Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN
Cécile, CUZACQ Geneviève, Mme CARRERE Amandine, M. CASTAY Jean-
Marc, Mme BOUZIGON Muriel, MM. LARRODE Eric, CHARLES Eric.

Secrétaire de séance : M. CASTAY Jean-Marc

Objet de la Délibération

Election des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Monsieur le Maire précise que dans les communes de plus de 1000 habitants (Article L2122-7-2 du CGCT) les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

M. le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir les personnes siégeant au poste d'Adjoint au Maire et propose une liste de 4 personnes à savoir :

M. LANSMANT Sébastien ;

Mme MONDIN-SEAILLES Christiane ;

M. LABEYRIE Nicolas ;

Mme DESPAX Nelly.

Le Conseil Municipal nomme assesseur pour le vote Mme CARRERE Amandine et M. CHARLES Eric.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir procédé au vote,

élit M. LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN -SEAILLES Christiane, M. LABEYRIE Nicolas et Mme DESPAX Nelly au titre d'adjoint au Maire avec 15 voix pour.

Fait à MONTREAL le 25 Mai 2020.

Le Maire,